



Secrétariat

ST/IC/89/34
16 mai 1989

CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services généraux

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE ET DE VAPEUR AU SIEGE

1. A plusieurs reprises, l'Administration a appelé l'attention des fonctionnaires sur la nécessité d'économiser l'énergie, que ce soit au Siège ou ailleurs. Au fil des ans, elle a pris diverses mesures qui ont permis de réduire la consommation d'électricité et de vapeur servant au chauffage et à la climatisation.
2. Vu l'augmentation des coûts, il importe néanmoins que l'utilisation d'énergie soit encore réduite, tant dans le bâtiment du Secrétariat que dans les immeubles DC1, 2 et 3.
3. Grâce à la coopération des fonctionnaires, la consommation d'électricité avait sensiblement diminué en 1986; il ressort cependant d'un récent rapport de vérification des comptes qu'elle a recommencé d'augmenter. Un sondage visant à déterminer la mesure dans laquelle les instructions données dans la circulaire ST/IC/88/37 sont suivies a été effectué sur 20 étages du bâtiment du Secrétariat et des immeubles DC au cours d'une période de sept jours. Comme l'on a ainsi constaté que la lumière était restée allumée à la fin de la journée dans plus de 60 % des pièces, force est de faire de nouveau appel à la coopération de tous.
4. Les fonctionnaires sont donc instamment priés :
 - a) D'éteindre la lumière dans toute pièce (bureau, salle de conférence ou de réunion, salle des machines, local d'entreposage) qui n'est pas utilisée, et à la fin de la journée;
 - b) D'éteindre, à la fin de la journée, les appareils électriques suivants : ordinateurs individuels et imprimantes s'y rattachant, calculatrices, machines à écrire, lampes de bureau, photocopieuses et imprimantes des systèmes de traitement de textes. L'ALIMENTATION DES UNITES CENTRALES WANG VS ET OIS ET DES TERMINAUX (ECRANS) DIRECTEMENT RELIES AU GROS ORDINATEUR DE LA SECTION INFORMATIQUE DE NEW YORK NE DOIT PAS ETRE COUPEE. En cas de doute concernant tel ou tel type

d'appareil, il conviendra de s'adresser au bureau du Directeur de la Division des services électroniques (poste 36472) pour déterminer la marche à suivre;

c) De ne pas allumer la lumière pendant la journée si cela n'est pas vraiment nécessaire;

d) D'utiliser les stores vénitiens en les réglant en fonction de la saison, dans la mesure où cela n'entraîne ni gêne ni fatigue pour les yeux. En été, le plus efficace est de les baisser avant que le soleil ne soit au plus haut. Côté est du bâtiment du Secrétariat, les fonctionnaires devront donc les baisser le soir, avant de quitter leur bureau. Côté ouest du bâtiment du Secrétariat et côté sud des immeubles DC, les fonctionnaires auront intérêt à les baisser avant d'aller déjeuner. En hiver, il est indispensable de baisser tous les stores au moment de quitter le bureau, en fin de journée, afin de limiter les déperditions de chaleur pendant la nuit.

5. La présente circulaire remplace la circulaire ST/IC/88/37.
